

Communiqué de presse
Le 21 janvier 2021

IVG : Le Sénat s'oppose au droit des femmes

La proposition de loi relative à l'IVG entend renforcer le droit fondamental à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). La mesure phare de ce texte est d'**allonger de deux semaines le délai légal pour avoir recours à l'IVG**, qui serait ainsi porté de 12 à 14 semaines de grossesse. Si les députés ont adopté cette proposition de loi en première lecture le 8 octobre 2020, les sénateurs, quant à eux, ont rejeté le texte ce mercredi 20 janvier 2021.

Femmes Solidaires, mouvement féministe, laïc, et d'éducation populaire, réaffirme son soutien à cette proposition de loi qui vise à renforcer ce droit fondamental à l'IVG durement acquis et tient à souligner l'urgence de l'adoption de cette proposition, une garantie a minima du droit des femmes à disposer de leur corps.

L'IVG est une question politique, elle n'est pas morale. Les sénateurs sont-ils pro-grossesses forcées ? Le corps des femmes reste un champ de bataille politique, au détriment de leurs droits humains fondamentaux. Elle est également une question de santé : sans accès légal, sûr et gratuit à l'IVG, les avortements clandestins augmentent et mettent en danger la santé et la vie des femmes qui y ont recours.

L'accès à l'IVG n'est pas acquis sur tout le territoire français. Chaque année, 3000 à 5000 femmes avortent à l'étranger, une situation qui impacte de manière disproportionnée les femmes vivant en situation de précarité. Toutes ne peuvent pas se permettre, financièrement, de quitter leur pays pour exercer un droit fondamental.

S'ajoute la fermeture des frontières pendant la crise sanitaire qui freine l'accès au droit à l'avortement, et, l'impossibilité pour les femmes de voyager, ce qui laisse craindre une augmentation des grossesses non désirées. Si durant la crise sanitaire, au vu de l'urgence de la situation, l'IVG médicamenteuse a été allongée de 7 à 9 semaines, aucune mesure n'a été prise concernant l'IVG chirurgicale.

La proposition de loi prévoit par ailleurs l'ouverture du droit pour les sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à 10 semaines ce qui permettrait d'accroître le nombre de praticiens habilités à les pratiquer. Cette mesure aurait un impact direct sur l'accès à l'IVG.

La France, co-organisatrice cet été du forum Génération Égalité qui ambitionne de rassembler les États les plus progressistes autour d'objectifs communs, détient un devoir d'exemplarité en la matière sur la scène européenne et internationale. Le gouvernement revendique d'impulser une diplomatie féministe visant à promouvoir les droits des femmes, et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans la politique étrangère. Quel message envoie le Sénat sur la réalité de ces ambitions sur le territoire français ?

Agissons et soutenons cette proposition de loi !

Contact : 01.40.01.90.90

